Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260529-C20260607BIS-DE

MAIRIE DE PLOUGOULM

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération n° C2026.05.07

Date de convocation
21 mai 2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

Président : M. Eric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Mme Monique PRIGENT

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUGOULM s'est réuni le 26 mai 2026, sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC.
Etaient présents : M. Eric MIOSSEC, Mme Monique PRIGENT, Mme Catherine ROLLAND, Mme Elodie PREMEL, Mme Martine LE GALL-MORIN, M. Jean-François CADIOU, Mme Claudie DEMANGE, Mme Françoise BIHANIC, Mme Danièle VERDON, Mme Virginie MORIO, M. Louis ROLLAND, M. Yvon ABGRALL
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Rachel KERGUILLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

D. n°C2026.05.07 : Adhésion à la banque alimentaire
(Rapporteur : Mme Prigent/Délibération)

La commune souhaite apporter une aide alimentaire aux personnes en difficulté. Pour cela, il est proposé aux membres du CCAS de travailler en partenariat avec la banque alimentaire

Dans le cadre de ce partenariat, une convention doit être conclue entre le CCAS de Plougoulm et la banque alimentaire. Cette convention a une durée de 5 ans.
Le montant de la cotisation est de 24€ par an et de 28€/an/par bénéficiaire pour les CCAS.

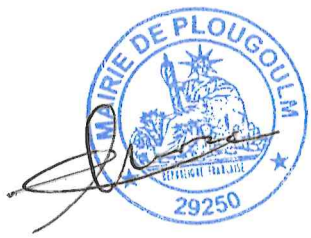
Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré décide :

- De valider l'adhésion à la banque alimentaire ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la banque alimentaire.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901920-20260529-C20260607BIS-DE

VOTE :
- **Pour : 13**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 29 mai 2026

Le Président, Éric MIOSSEC	La secrétaire de séance, Monique PRIGENT
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- La transmission au contrôle de légalité, le 29 mai 2026
- La publication, le 29 mai 2026